Mâcon (71) : Tayeb n’avait ni permis, ni assurance mais du cannabis

03/06/2011 à 23h15

Mercredi, Tayeb Houachine, un jeune homme de 26 ans originaire d’Echirolles, a été jugé en comparution immédiate devant le tribunal correctionnel de Mâcon pour plusieurs infractions routières commises en récidive, à Mâcon.

Le 29 mai dernier, le peloton autoroutier intervient sur les lieux d’un accident matériel mettant en cause deux véhicules dont une Twingo conduite par Houachine. Lors du contrôle qui suit, les policiers se rendent compte que le jeune homme n’a ni permis de conduire, ni assurance.

De plus le test salivaire visant à dépister une éventuelle consommation de cannabis se révèle positif. Mauvaise nouvelle pour Houachine qui a déjà été interpellé quelques semaines auparavant pour une infraction similaire.

Mercredi, il a été condamné à 18 mois de prison dont huit mois avec sursis et mise à l’épreuve pendant trois ans.

Le Bien Public